

LE JUSTE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES PROFESSIONNELS SELON LA FNME-CGT

FÉVRIER 2025

TERTIAIRES, INDUSTRIELS ET ÉLECTRO-INTENSIFS
DONT LE CALIBRE DE RACCORDEMENT EST SUPÉRIEUR À 36 kVA

- **UN TARIF RÉGULÉ AU JUSTE PRIX QUASIMENT FIXE SUR LE LONG TERME** qui permet le développement industriel, la décarbonation de l'industrie et évite la délocalisation.
- Un tarif **qui intègre** les justes coûts de production des filières énergétiques, le tarif d'utilisation du réseau, des taxes justes et la solidarité.
- Un tarif **qui sort de l'indexation du marché et qui n'intègre pas** le "marché parasite de l'Énergie".
- Un prix **qui intègre un tarif d'utilisation des réseaux évolutif et dégressif en fonction de la consommation.**

REPÈRES



UN TARIF AU JUSTE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ POUR DES USAGERS PROFESSIONNELS :

À 0,1278 €/kWh POUR
UN CALIBRE DE RACCORDEMENT
ENTRE 36 et 250 kVA

À 0,1188 €/kWh POUR
UN CALIBRE DE RACCORDEMENT
AU-DELÀ de 250 kVA

**POUR LES
ÉLECTRO-INTENSIFS**

Un prix encore plus juste !

Pour parler d'avenir et aller plus loin, la FNME-CGT propose un tarif **qui intègre** :

→ **0,01€/kWh soit environ 5 Mds €/an**, pour le secteur énergétique et le Service Public de l'Énergie.



PROPOSITIONS DÉTAILLÉES FNME-CGT

LE JUSTE PRIX DE L'ÉNERGIE DE LA FNME-CGT EST UN TARIF JUSTE, AMBITIEUX ET RÉALISABLE POUR LES PROFESSIONNELLS TERTIAIRES ET INDUSTRIELS

DEUX TARIFS EN FONCTION DU CALIBRE DE RACCORDEMENT

DE 36kVA À 250 kVA	basés sur 4 parts : PRODUCTION, ACHEMINEMENT, TAXES/CONTRIBUTION, AVENIR.	AU-DELÀ DE 250kVA	
0,0823€/kWh	PART PRODUCTION devenue "fourniture" pour intégrer les fournisseurs alternatifs et le marché 	0,0823€/kWh	
	ACCÈS À L'ÉNERGIE Abonnement et différents coûts (ex : Certificats d'économie d'énergie (CEE)) <i>L'énergie électrique étant un bien vital et essentiel pour le développement et la décarbonation de l'industrie, son accès doit être garanti ; la FNME-CGT intègre donc l'abonnement au coût du kWh.</i>		0 €/kWh
	COÛT MOYEN DE PRODUCTION basé sur la moyenne des coûts complets par moyen de production pointés par la CRE <i>(Nucléaire : 0,0630€/kWh ; Hydraulique fil de l'eau : 0,0600€/kWh, Hydraulique gravitaire : 0,1000€/kWh, Éolien/Photovoltaïque : 0,1000 €/kWh et Thermique : 0,1500€/kWh)</i>		0,0763 €/kWh
	GARANTIES DE CAPACITÉ		0,0060 €/kWh
0,0280€/kWh	+ PART ACHEMINEMENT (TRANSPORT) 	0,0190€/kWh	
<p>Les réseaux de transport et de distribution sont utilisés pour acheminer l'énergie jusqu'aux sites industriels ou tertiaires. La facturation de l'acheminement est l'application des tarifs d'utilisation des réseaux, établis par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie. Ce sont donc des tarifs régulés.</p> <p>Cette part intègre une dégressivité sur le tarif d'utilisation en fonction de la consommation de puissance sachant que pour les particuliers celui-ci est à 0,059€/kWh.</p>			
0,0075€/kWh	+ PART TAXES ET CONTRIBUTION 	0,0075€/kWh	
<p>TIFCE : Avec le retour de la TICFE anciennement CSPE, la FNME-CGT propose qu'elle soit à 0,0075€/kWh au lieu de 0,0225€/kWh.</p>			
0,0100€/kWh	+ PART AVENIR	0,0100€/kWh	
=	UN TARIF PLUS JUSTE ET RÉALISTE POSSIBLE À	=	
0,1278€/kWh		0,1188€/kWh	

POUR ALLER PLUS LOIN

La FNME-CGT propose d'intégrer pour le Service Public de l'Énergie et pour la Nation : 5 Mds €/an pour le secteur énergétique et le Service Public (investissement, rénovation, etc.).

POUR LA FNME-CGT :

→ ces tarifs régulés, uniques, transparents et au juste prix doivent être applicables pour tous les industriels et tertiaires dont le calibre de raccordement est situé entre 36 kVA et 250 kVA et supérieur à 250kVA.



PROPOSITION FNME-CGT

LE JUSTE PRIX DE L'ÉNERGIE DE LA FNME-CGT EST UN TARIF JUSTE, AMBITIEUX ET RÉALISABLE POUR LES INDUSTRIELS DITS ÉLECTRO-INTENSIFS.

INDUSTRIELS DITS ÉLECTRO-INTENSIFS

La fin de l'ARENH ne permet plus de mettre un plafond sur le prix de l'électricité et le marché ne garantit pas les prix dans le temps.

Pour la FNME-CGT, les ÉLECTRO-INTENSIFS doivent être des Acteurs du Service Public de l'Énergie !

Des prix justes, encore plus bas pour les électro-intensifs qui permettent la réindustrialisation de nos entreprises.

Des revenus suffisants pour assurer les financements, l'exploitation du parc de production d'énergie au quotidien et les investissements nécessaires pour garantir l'avenir, sans impacts pour les factures des usagers.

Les électro-intensifs doivent participer au financement du renouvellement du parc de production d'énergie afin de bénéficier d'un prix bas pour leur consommation.

À ce titre, ils bénéficient :

- d'exonérations supplémentaires sur le tarif d'utilisation des réseaux et sur les taxes ;
- des tarifs encore plus avantageux négociés avec des contrats à long terme sur leur consommation.

En compensation, ils ne bénéficient pas :

- des contrats de Services Systèmes ;
- de volume de l'électricité.

LA FNME-CGT PROPOSE D'INTÉGRER UN FINANCEMENT POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE ET POUR LA NATION :

5 MILLIARDS D'EUROS PAR AN
pour le secteur énergétique et le Service Public (investissement, rénovation, etc.).
↳ **0,0100€/kWh**

POUR LA FNME-CGT, EN CONCLUSION

CE TARIF RÉGULÉ À PRIX QUASI-FIXE SUR UN LONG TERME POUR TOUS LES ACTEURS DU SERVICE PUBLIC.

NOS PROPOSITIONS SONT RÉALISABLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PROGRESSISTE DE L'ÉNERGIE ET DE SON FINANCEMENT.

